

QUE SE PASSE-T-IL AU WTC ?

Quelle est la règle pour introduire une demande d'asile ?

Un réfugié doit se rendre à l'Office des Etrangers dans les 8 jours de son arrivée sur le territoire belge pour y faire enregistrer sa demande d'asile. Après quoi, le jour même, il est orienté vers le service Dispatching de Fedasil qui lui désigne une place d'accueil dans un de ses centres ouverts ou chez un partenaire (Croix-Rouge, secteur associatif ou CPAS). Le demandeur d'asile est alors logé le même jour où il s'est présenté à l'Office des Etrangers pour l'enregistrement de sa demande d'asile.

Le 'pré-accueil', une période de transition qui ne devrait pas exister

Depuis le mois d'août 2015 et pour des tas de raisons, l'Office des Etrangers (O.E) n'est pas en mesure de répondre à l'afflux des demandeurs d'asile et de procéder à leur enregistrement. On estime que plus de 30% d'entre eux sont des femmes ou des mineurs d'âge. De ce fait, ces demandeurs n'ont pas encore accès au réseau d'accueil public. Dans un premier temps, c'est la Plateforme citoyenne du Parc Maximilien qui a improvisé de toutes pièces une structure d'accueil temporaire, sous forme de campement d'urgence en face du WTC, dans l'espoir que le pouvoir fédéral prendrait rapidement ses responsabilités. Ce dernier a fini par ouvrir 500, puis 1000 places de pré-accueil pour les plus vulnérables, c.à.d. les femmes ou familles avec enfants. Il en a confié la gestion à la Croix Rouge et à la Rode Kruis.

Mais ce n'est toujours pas suffisant puisqu'on estime à un millier le nombre de candidats réfugiés qui ne trouvent pas de place dans le bâtiment ouvert par la Croix Rouge. Certains ont trouvé refuge en urgence dans l'église Saint Roch, à la gare du Nord ou sont hébergés chez des particuliers à l'intervention de la Croix Rouge, de la Plateforme citoyenne et de Vluchtelingenwerk Vlaanderen. D'autres sont tout simplement à la rue...avec tous les dangers que cela suppose à la porte de l'hiver. Ce sont surtout des hommes, de 14 à 40 ans.

Le temps d'attente entre le moment où une personne se présente pour la première fois à l'O.E. et celui où elle est reçue pour l'enregistrement de sa demande d'asile est aujourd'hui de 16 jours ! L'Office des Etrangers n'organise rien pendant ce délai : les candidats réfugiés reçoivent juste un formulaire de couleur indiquant quel jour ils pourront être reçus en priorité pour l'enregistrement de leur demande d'asile.

Un Etat qui ne remplit pas ses obligations...

Devant l'incapacité de l'O.E. à gérer la phase de pré-accueil, le JRS B a décidé de relayer le travail des citoyens et des ONG (la Croix Rouge, Médecins du monde, Vluchtelingenwerk Vlaanderen,...) qui se débattent depuis des semaines dans une situation humanitaire critique.

Nous ne voulons pas nous substituer durablement à l'Etat mais ne pouvons déceimment pas fermer les yeux sur ce qui est en train de se passer.

Alors comment faire ?

Nous proposons aux bruxellois et brabançons de se mettre en lien avec la Croix Rouge pour accueillir un candidat réfugié. L'accueil porte sur une période de quelques jours à 2 semaines, selon les possibilités de chacun.

Voyez le fichier attaché « Comment faire ? »